

Preuve de vaccination pour les résidents (mis à jour le 22 septembre 2021)

Les résidents qui ont besoin de leur preuve de vaccination devront y accéder en ligne sur le [service de vaccination de l'Ontario COVID-19 \(ontariohealth.ca\)](https://ontariohealth.ca).

Pour ce faire, les informations de la carte santé du résident sont requises. **Voici les étapes pour obtenir les informations du Manoir de la carte santé du résident :**

(IMPORTANT : veuillez noter que les demandes par courriel **ne recevront de réponse que les jours ouvrables** et peuvent prendre de 24 à 48 heures.)

- Si vous êtes **une procuration pour les soins visitant le Manoir**, nous vous fournirons une copie papier de la carte de santé sur demande pendant les heures d'ouverture.
- Si vous êtes **une procuration pour les soins et que vous souhaitez que les informations de la carte de santé vous soient envoyées par courrier électronique**, veuillez demander les informations de la carte de santé par courrier électronique au Manoir à info@ncmanor.com en utilisant ce formulaire :

Je suis la procuration pour les soins de _____ né le _____ .
(Nom du résident) (Date de naissance du résident)

Svp fournir les numéros sur le devant et le derrière de la carte santé pour _____ à cette adresse courriel.
(Nom du résident)

1. Après avoir reçu les numéros de carte santé, vous pouvez visiter le site Ontario Covid, le [service de vaccination de l'Ontario COVID-19 \(ontariohealth.ca\)](https://ontariohealth.ca) et demander les reçus de vaccin.
2. Après avoir reçu les reçus de vaccination, vous pouvez les transmettre à d'autres membres de votre famille qui pourraient souhaiter sortir le résident dans des établissements qui exigent un justificatif de vaccination.

(IMPORTANT : Veuillez noter que les demandes par e-mail ne recevront de réponse que les jours ouvrables et peuvent prendre de 24 à 48 heures.